

3A2T1R
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 RUE DES CHAMPS,
54110 DOMBASLE SUR MEURTHE
932 941 453 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 juin,
A 14 heures 00,

Monsieur Guillaume TATARA, demeurant 10 rue des Champs, 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE,

Associé Unique de la société 3A2T1R,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Guillaume TATARA, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15,5 mois et sera clos le 31 DECEMBRE 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

" L'exercice social a une durée de 12 mois.

Il débute le 1^{er} janvier de chaque année civile et se termine le 31 décembre de l'année civile suivante. "

DEUXIÈME DÉCISION

GT

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme
L'Associé Unique
Guillaume TATARA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GT', written over the printed name 'Guillaume TATARA'.